

CORPORATION MÉTAUX PRÉCIEUX DU QUÉBEC

Corporation Métaux Précieux du Québec annonce un placement privé

Montréal, le 27 juin 2023 - Corporation Métaux Précieux du Québec (« QPM » ou la « Société ») (TSX.V : QPM, FSE : YXEP, OTCQB : CJCFF) a le plaisir d'annoncer un placement privé sans intermédiaire (l'« Offre ») d'un maximum de 7 050 000 actions ordinaires (les « Actions ordinaires ») au prix de 0,085 \$ par Action ordinaire, d'un maximum de 4 000 000 d'actions accréditatives (les « Actions accréditatives ») au prix de 0,15 \$ par Action accréditative et d'un maximum de 3 712 500 d'actions accréditatives de charité (les « Actions accréditatives de charité ») au prix de 0,16 \$ par Action accréditative de charité.

« Nous sommes heureux du niveau d'appui reçu à ce jour pour l'Offre, qui permettra de financer notre programme d'exploration 2023 à la Baie-James : forage pour l'or à Sakami et suivi sur le terrain sur les meilleures cibles identifiées à partir de l'étude du potentiel du lithium qui est en cours d'être finalisée par ALS GoldSpot. Nous attendons avec impatience des nouvelles très positives pour le reste de 2023. Nous apprécions le soutien de nos actionnaires et avons hâte de réaliser des découvertes importantes dans l'un des principaux districts aurifères et lithium du Canada », a commenté Normand Champigny, chef de la direction.

Le produit net tiré de la vente des actions ordinaires sera utilisé par la Société aux besoins généraux de la Société et au fonds de roulement. Le produit net reçu par la Société de la vente des Actions accréditatives servira à engager des frais d'exploration sur les projets de la Société situés dans la province de Québec.

Le produit brut tiré de l'émission des Actions accréditatives et Actions accréditatives de charité servira à engager des frais d'exploration au Canada (tel que ce terme est défini par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*) qui, une fois renoncé, seront qualifiés de « dépenses minières déterminées », tel que définies au paragraphe 127(9) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (les « dépenses admissibles »), qui seront engagées au plus tard le 31 décembre 2024 et auxquelles les souscripteurs feront l'objet d'une renonciation avec une date d'entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre 2023. Ceci s'applique à un souscripteur résident du Québec qui est un particulier admissible en vertu de la *Loi sur les impôts (Québec)*, qui se qualifie (i) à titre de frais à inclure dans la « base d'exploration relative à certains frais d'exploration du Québec » au sens de l'article 726.4.10 de la *Loi sur les impôts (Québec)*, et (ii) à titre de dépense à inclure dans la « base d'exploration relative à certains frais québécois d'exploitation minière à ciel ouvert ou d'exploration pétrolière et gazière » au sens de l'article 726.4.17.2 de la *Loi sur les impôts (Québec)*.

Les Actions ordinaires, les Actions accréditatives et Actions accréditatives de charité seront assujetties à une « période de détention » de quatre mois à compter de la date de clôture conformément au Règlement 45-102 sur la revente de valeurs mobilières et au *Règlement 45-102 sur la revente de valeurs mobilières (Québec)* et aux certificats ou les avis de DRS représentant ces titres qui porteront une légende à cet effet. La clôture du placement est prévue le ou vers le 4 juillet 2023. Le placement demeure assujetti à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse »).

Dans le cadre de l'Offre, la Société peut verser, à l'égard de certaines souscriptions, une commission d'intermédiaire ou une commission versée conformément à l'article 1.14 de la Politique 4.1 ainsi qu'à la Politique 5.1 de la Bourse.

La mise à jour de la présentation aux investisseurs et le site web de QPM sont disponibles sur www.qpmcorp.com

À propos de la Corporation Métaux Précieux du Québec

QPM est une société d'exploration aurifère avec de vastes terrains sur le territoire très prometteur d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, à proximité de la mine d'or Éléonore de Newmont Corporation. Le projet phare de QPM est le projet Sakami avec des teneurs significatives et des cibles bien définies prêtes à forer. L'objectif de QPM est d'explorer rapidement le projet Sakami et de le faire progresser à l'étape de l'estimation de ressources minérales.

Pour plus amples renseignements, communiquer avec :

Normand Champigny
Chef de la direction
Téléphone 514 979-4746
Courriel : nchampigny@qpmcorp.ca

Mises en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des informations prospectives au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Les déclarations concernant la réalisation du financement par placement privé de la taille prévue ou pas du tout, la date de clôture prévue, l'obtention des approbations nécessaires pour réaliser le financement et les programmes de travail prévus de la Société en 2023 sont des déclarations prospectives. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés formulées par la direction de la Société, y compris des discussions avec des investisseurs et d'autres participants au placement privé. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles ces informations prospectives sont fondées sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment aux informations prospectives car la Société ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, y compris le fait que la Société inclut, mais sans s'y limiter, les risques que les conditions du marché, les prix des matières premières ou d'autres circonstances puissent affecter la capacité de la Société à réaliser le financement, ainsi que d'autres risques concernant la Société décrits dans la divulgation publique de la Société déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont faites à la date de ce communiqué de presse. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour publiquement toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'ont examiné ni accepté la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué de presse.